

**HAUT PAYS
BIGOUDEN**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



RAPPORT D'ACTIVITES

2018





MOT DU PRESIDENT

De façon singulière, l'exercice du rapport d'activité est un travail rétrospectif qui ne peut ignorer les actions qui se sont poursuivies, ont évolué ou disparu, après sa conclusion. Il apporte un regard objectif sur les faits, comme il comporte une critique implicite. La loi du genre fait également que celui-ci soit le dernier édité au cours de cette mandature.

Il a donc partiellement valeur de bilan.

Les actions rapportées dans chacune des compétences exercées s'additionnent à celles engrangées depuis la création de notre collectivité et constituent progressivement notre patrimoine commun. Patrimoine de réseaux et d'équipements mais aussi et surtout, patrimoine de services, de compétences humaines et de savoir-faire. Chaque mandature fait franchir une nouvelle étape au projet collectif.

La collectivité, en lien avec les communes membres, renforce, sur nombre de compétences, sa place d'acteur et d'interlocuteur direct des habitants : maintien et création du dernier commerce, action jeunesse et culture, politique d'accueil des personnes âgées et maintien à domicile, maison des services à la population (MSAP), etc.

Depuis la loi NOTRe, en lien avec la région Bretagne, elle affirme pleinement sa mission d'accompagnement et de soutien aux entreprises : mise en place du Pass commerce et artisanat, poursuite de l'aide jeunes agriculteurs, extension et création de nouvelles zones d'activité ou renforcement de l'activité touristique.

Si chaque étape franchie met en évidence la maturité acquise, elle révèle aussi la limite de nos moyens et, de fait, la pertinence de notre échelle d'action. L'échec, ou du moins le report, du projet de pôle métropolitain de Cornouaille est emblématique des contradictions de nos territoires. Nos communautés de communes de taille modeste autorisent une gouvernance équilibrée et de proximité à laquelle nous sommes très attachés. En revanche la faiblesse des coopérations intercommunautaires et le défaut de vision ne nous permettent pas de prendre réellement la mesure et d'assumer pleinement notre rôle dans un contexte de décentralisation et de retrait de l'État.

C'est, je le souhaite, un nouveau pas à franchir pour la prochaine mandature.

Pierre PLOUZENNEC

Président de la Communauté de communes

SOMMAIRE

La collectivité

Le territoire – Les compétences – La gouvernance – L’organigramme

Les ressources

Les finances – Les marchés publics – La dématérialisation – Les ressources humaines

Environnement

L’eau potable – L’assainissement (collectif et non collectif) – La collecte des déchets – La préservation de l’environnement

Aménagement

La voirie – Les équipements communautaires - Le Très Haut Débit – L’habitat

Développement

Le tourisme – Le développement économique

Services à la population

La jeunesse - La culture - La MSAP – L’action sociale

P. 4

P. 14

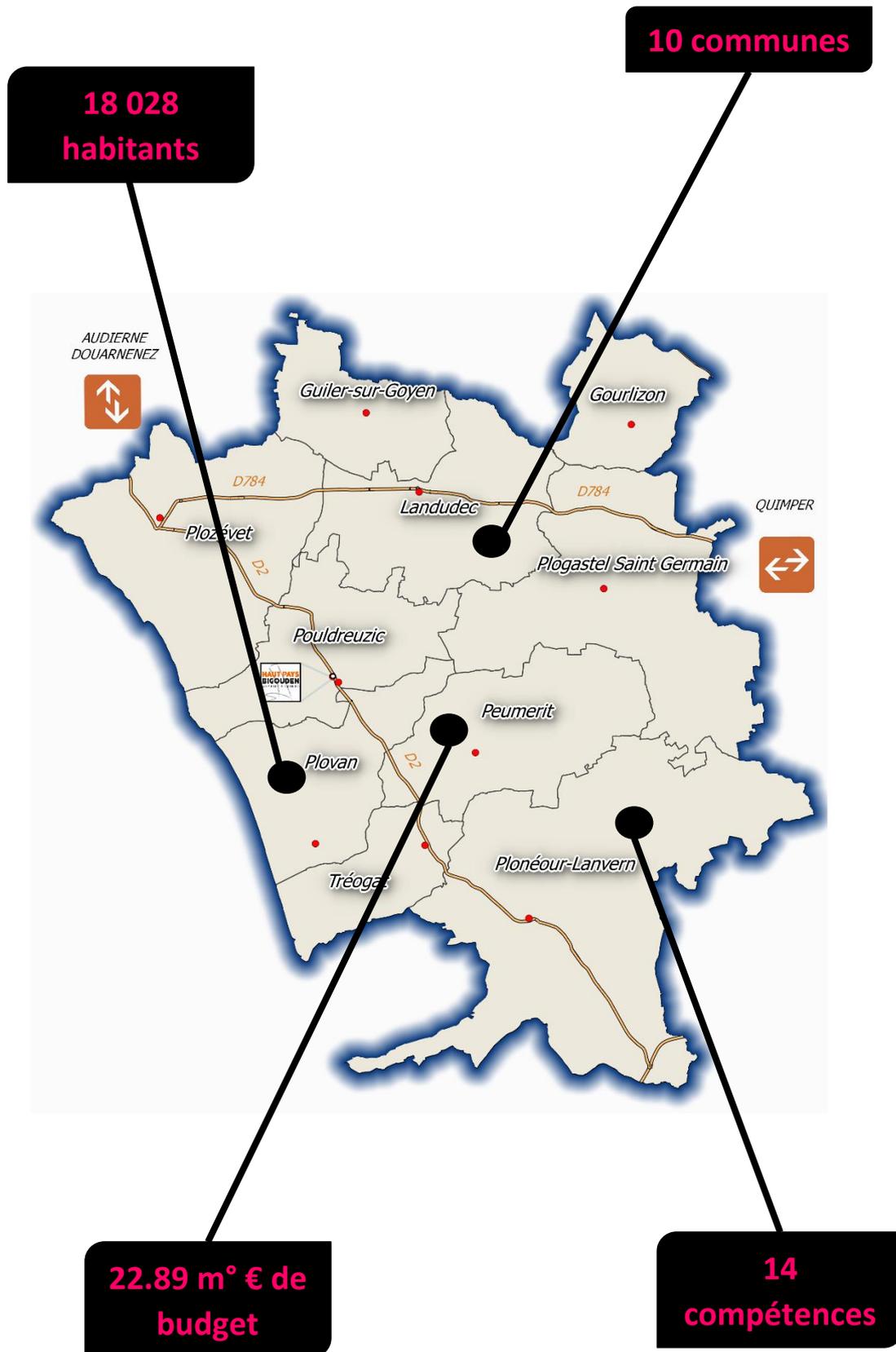
P. 20

P. 28

P. 35

P. 37

LE TERRITOIRE



LES COMPETENCES

OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaires ou aéroportuaires
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Aires d'accueil des gens du voyage

- Création, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- Défense contre les inondations et contre la mer
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

OPTIONNELLES

La voirie

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

La voirie communautaire porte sur les voies communales principales et de liaison entre plusieurs communes et les axes principaux. Elle est déterminée sur une carte validée par le Conseil Communautaire.

Politique du logement et du cadre de vie

- Elaboration et mise en œuvre d'opérations concertées telles que les programmes locaux pour l'habitat, d'animation et d'amélioration de l'habitat (OPAH, PLH)

Action sociale d'intérêt communautaire, par l'intermédiaire du CIAS

- Action en faveur des personnes âgées et handicapées
- Création et gestion de tout établissement d'accueil et services, nécessitant une habilitation
- Coordination des actions en faveur du maintien à domicile et de toute action d'intérêt communautaire

Eau

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Création et gestion de maisons de services au public

FACULTATIVES

Communication électroniques

- Etablissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications à très haut débit, ainsi que toutes les opérations nécessaires pour y parvenir, dans les conditions prévues à l'article L. 1425-1 du CGCT.

Création et gestion de centre de stockage classe 3

Jeunesse

- Financement d'actions d'animations et d'insertion professionnelle confiées à des associations locales ou de pays en direction des adolescents et des jeunes adultes.

Protection et mise en valeur de la randonnée, du littoral et des espaces sensibles d'intérêt communautaire

- Entretien des sentiers de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de randonnée
- Pour les cours d'eau : toute opération coordonnée sur les cours d'eau pour leur entretien et mise en valeur, en lien avec les associations de riverains ou de pêche
- Nettoyage des plages et prise en charge des dépenses de personnels pour la surveillance des plages

Mise en valeur et préservation du littoral pour toute action coordonnée intéressant au moins 2 communes du territoire, en particulier l'entretien des propriétés du Conservatoire du Littoral

Assainissement collectif et non collectif

Versement de fonds de concours aux communes

- Réalisation d'équipements susceptibles d'être utilisés par des associations à vocation intercommunale, dans un objectif d'aménagement harmonieux et équilibré du territoire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements collectifs à vocation communautaire

Les critères définissant cet intérêt communautaire sont les suivants :

- La multifonctionnalité : au moins trois activités nettement différenciées
- L'accueil d'associations à vocation communautaire ou intercommunale
- Une répartition équilibrée sur le territoire (possibilité d'un équipement au moins par commune)
- L'existence de structures porteuses pour la gestion des activités

La création et la liste de ces équipements est validée par délibération du Conseil Communautaire.

Participation à la vie de la communauté de communes et de ses habitants

- Par le financement des actions intercommunales menées par des organismes habilités ou des associations à vocation culturelle, sociale, sportive et de loisirs
- Par des relations publiques pour l'intérêt de la communauté de communes et des habitants du territoire

Compétences liées au grand cycle de l'eau en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux

- Maîtrise des eaux de ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols
- Lutte contre la pollution
- Mise en place de l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

GOUVERNANCE

LES ELUS de la COMMUNAUTE de COMMUNES

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE (depuis le 28 septembre 2017)



Pierre PLOUZENNEC

Président

Gestion des déchets et
cadre de vie
Maire de Plozévet



Noël COZIC

1^{er} Vice-président Finances,
mutualisation et Equipements
Communautaires
Maire de Landudec



Michel BUREL

Vice-Président

Eau potable et SAGE
Maire de Plovan



Albert LE BERRE

Vice-Président Affaires

Sociales et CIAS
*Adjoint au maire de Plogastel Saint
Germain*



Emmanuelle RASSENEUR

Vice-présidente

Prospective et
Communication
Maire de Gourlizon



Thierry LE GALL

Vice-Président

Assainissement
*Adjoint au maire de Plonéour-
Lanvern*



Pierre LE BERRE

Vice-président Habitat,

Littoral et services à la
population
Maire de Tréogat



Christian JOLIVET

Vice-Président

Développement économique et
Tourisme
Maire de Guiler-sur-Goyen



Jean-Louis CARADEC

Vice-président Jeunesse
et Culture

Maire de Peumerit



Philippe RONARC'H

Vice-Président Voirie et

Réseaux Numériques
Maire de Pouldreuzic



Jocelyne PLOUHINEC

Membre du bureau

*Maire de Plogastel Saint
Germain*



Josiane KERLOCH

Membre du bureau

Maire de Plonéour Lanvern

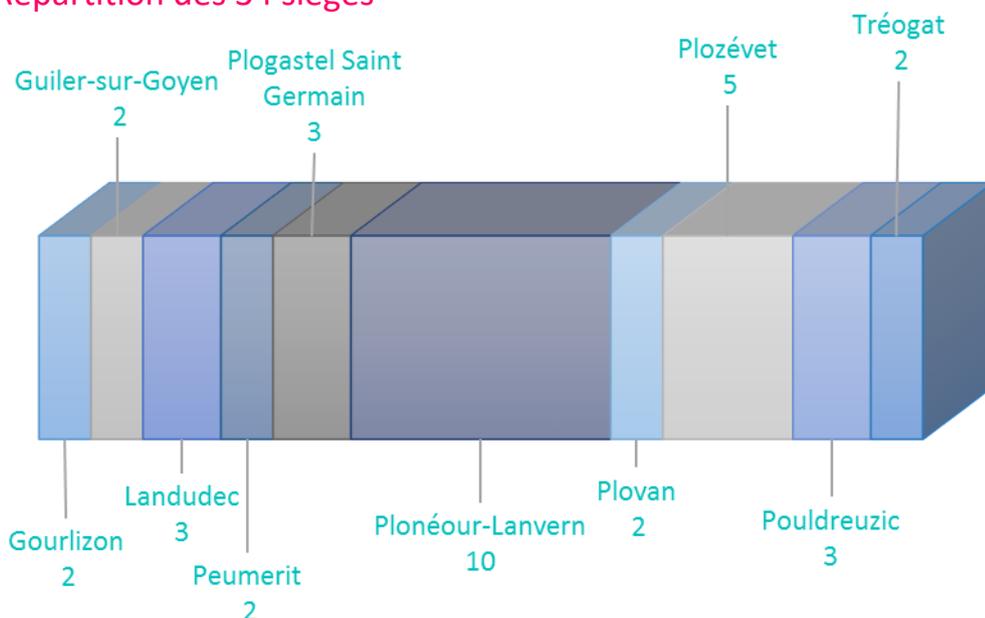
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Au 31 décembre 2018, le Conseil Communautaire était composé des 34 élus suivants :

Claude BOLZER, Michel BUREL, Michelle BUREL, Jean-Luc CALVEZ, Michel CANEVET, Jean-Louis CARADEC, Ronan CHATALIC, Solène CONAN, Christine COUROT, Noël COZIC, Jean-Luc CROCCO, Huguette DANIEL, Pierre DRAOULEC, Sylviane DROVAL, Pierre GLOANEC, Elisabeth HUET, Christian JOLIVET, Josiane KERLOCH, Annie LANNOU, Albert LE BERRE, Pierre LE BERRE, Jean-François LE BLEIS, Thierry LE GALL, Yves LE GUELLEC, Véronique LE SCAON, Martine OLIVIER, Gabrielle PETON, Jocelyne PLOUHINEC, Pierre PLOUZENNEC, Emmanuelle RASSENEUR, Philippe RONARCH, Philippe SANDRIN, Anne GAUTIER, Jean-Bernard YANNIC

N.B : depuis le 12 décembre 2018, Anne GAUTIER, en lieu et place de Katell SCUILLER, démissionnaire

Répartition des 34 sièges



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Pierre PLOUZENNEC, Albert LE BERRE, Michelle BUREL, Michel BUREL, Marie-Ange BUREL, DESLOGES Sébastien, Marie-Thérèse BOURDON, Sylviane DROVAL, Christian JOLIVET, Annie LANNOU, Gabriel LARZUL, Hélène LE BERRE, Jean-François LE BLEIS, Sylvie LE BRUN, Armelle LE CAMUS, Martine OLIVIER, Marie-Suzanne PERENNOU, Gaby PETON, Anne-Marie PEUZIAT, Isabelle TANGUY, Pierre DRAOULEC.

N.B : depuis le 29 mars 2018 : Annie LANNOU, Michel BUREL et Martine OLIVIER en lieu et place d'Emmanuelle RASSENEUR, de Katell SCUILLER, et de Jean Luc CALVEZ, démissionnaires

PROCESSUS DE DECISION

9

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composition : 1 Président + 9 Vice-présidents + 2 membres

Rôle : Détermine les orientations politiques

11 bureaux en 2018

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composition : 34 conseillers communautaires

Rôle : Détermine les orientations politiques de la CCHPB et les moyens de mise en œuvre

7 conseils en 2018

197 Délibérations votées

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Composition : 21 élus et personnes qualifiées

Rôle : Détermine les orientations politiques du CIAS

5 conseils en 2018

94 Délibérations votées

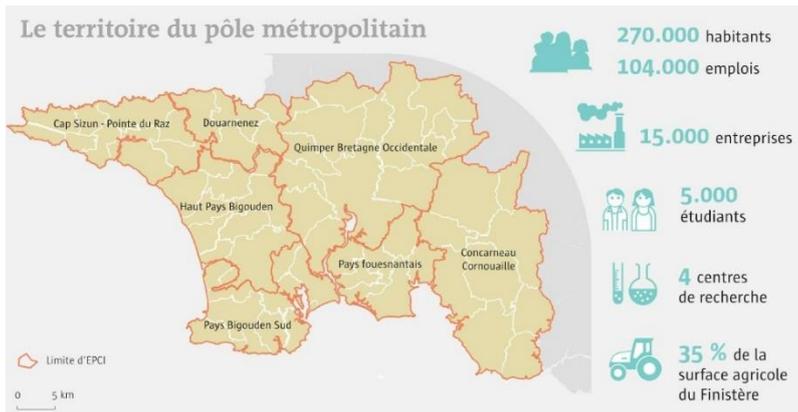
COMMISSIONS THEMATIQUES

Composition : Elus municipaux et communautaires

Rôle : Débat, discussion et proposition de projet.

12 commissions thématiques

La création d'un pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille : Un projet avorté



Un pôle métropolitain à l'échelle de la Cornouaille ?

Pourquoi ?

- ⇒ Pour mettre en place des coopérations à une échelle plus large pour renforcer l'attractivité de la Cornouaille (qualité de vie, présence d'entreprises emblématiques, filières porteuses d'avenir telles l'agriculture, l'agroalimentaire, le tourisme, la maritimité)
- ⇒ Pour rayonner au niveau régional et national

Comment ?

- ⇒ Confier au Pôle des missions spécifiques (via ses intercommunalités membres) pour porter des politiques publiques structurantes à l'échelle de toute la Cornouaille et agir avec tous les moyens nécessaires (techniques et politiques)
- ⇒ Lui conférer, via un statut de groupement d'intercommunalités à fiscalité propre, la légitimité pour représenter et porter la voix de toute la Cornouaille dans l'intérêt de tous ses membres

Un nouvel échelon administratif ?

- ⇒ Le Pôle métropolitain n'a pas vocation à constituer un nouveau niveau d'administration
- ⇒ Il n'interviendra pas dans la gestion de proximité exercée par les EPCI et leurs communes membres

Quelle valeur ajoutée ?

- ⇒ Porter une politique publique de l'innovation grâce aux coûts d'entrée importants du fait du nombre d'habitants que représente la structure (près de 300 000)

Concrètement quelles compétences ?

- ⇒ Elaboration, révision, modification et suivi :
 - Schéma de Cohérence Territoriale
 - Plan Climat-Air-Energie Territorial
 - Contrat Local de Santé et de Santé Mentale

Et finalement ?

- ⇒ La collectivité de Concarneau Cornouaille Agglomération ne s'est finalement pas exprimée en faveur de cette création
- ⇒ Le projet de pôle métropolitain est abandonné
- ⇒ Les coopérations des EPCI de la Cornouaille continueront à s'exprimer dans le cadre de la structure Quimper Cornouaille Développement (QCD)

MODIFICATION DES STATUTS : **des mises à jour constantes de nos statuts imposées par les évolutions législatives ou qui expriment la volonté d'aller plus loin ensemble**

Cette année 2018 a donné lieu à plusieurs discussions formalisées par délibérations sur les compétences de la Communauté de Communes et les échelles pertinentes pour les exercer.

Il est important de rappeler que les modifications de statuts sont soumises à délibérations des conseils municipaux des communes membres.

EVOLUTIONS LEGISLATIVES :

- La compétence assainissement – collectif et non collectif – est devenu compétence facultative
- La compétence « eaux pluviales » reste communale
- Les nouveaux statuts d'OUESCO sont adoptés : confirmation de l'adhésion de la CCHPB à ce syndicat qui intervient sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et qui regroupe la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, du Cap Sizun-Pointe du Raz, Douarnenez Communauté et à la marge Quimper Bretagne Occidentale (QBO)
- L'adhésion à un syndicat mixte est désormais votée par simple délibération du Conseil Communautaire (auparavant elle était soumise à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée)
- En termes de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, il a été décidé de définir l'intérêt communautaire uniquement sur les actions déjà menées par la CCHPB, à savoir les dispositifs « Maintien du dernier commerce » et « Pass Commerce et Artisanat »

VOLONTE D'ALLER PLUS LOIN ENSEMBLE :

En lien avec la réflexion menée sur l'évolution du périmètre des Routes d'Intérêt Communautaire (RIC), il a été décidé que la voirie d'intérêt communautaire soit constituée :

- De l'ensemble des voies communales situées hors agglomération
- Des voies communales situées en zone d'agglomération déclarées d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire
- Des parkings déclarés d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire.
- Des voies de zones communautaires d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Les limites des zones d'agglomération sont définies par délibération du conseil communautaire ou, à défaut, par les limites de l'agglomération du bourg principal, définies par les panneaux d'entrée et sortie d'agglomération.

L'intérêt communautaire porte sur la chaussée et les dépendances de voirie, à l'exclusion :

- De l'éclairage public
- Des aménagements d'embellissement non nécessaires à la circulation publique et à la sécurité de la circulation.

REPRESENTATIONS/DELEGATIONS

⇒ Représentants du personnel : Comité Technique (CT) de la Communauté de Communes et du CIAS du HAUT PAYS BIGOUDEN

Le CT émet des avis préalables aux décisions relatives à l'organisation collective et au fonctionnement de la collectivité. Elections du 6 décembre 2018 (pour 4 ans) :

Titulaires :

LE PAPE Rachel
CARVAL Véronique
GOURRET Roger
BAUDRY Nicole
BOURGOIN Perrine

Suppléants :

MARZIN Martine
BOURBIGOT Mélinda
MOINARDEAU Aurore
LE MAUGUEN Frankie
CARAES Aurore

⇒ Collège employeur :

Pour mémoire, le collège employeur a été désigné par délibération en date du 6 mai 2014 (et pour la durée du mandat électif) :

Titulaires :

Le Président, Pierre PLOUZENNEC
Michel BUREL
Noel COZIC
Albert LE BERRE
Marie Pierre QUERE

Suppléants :

Stéphanie BOURHIS
Gwénaelle LE BOITE
Jocelyne PLOUHINEC
Philippe RONARCH
Sylvie BRIGANT

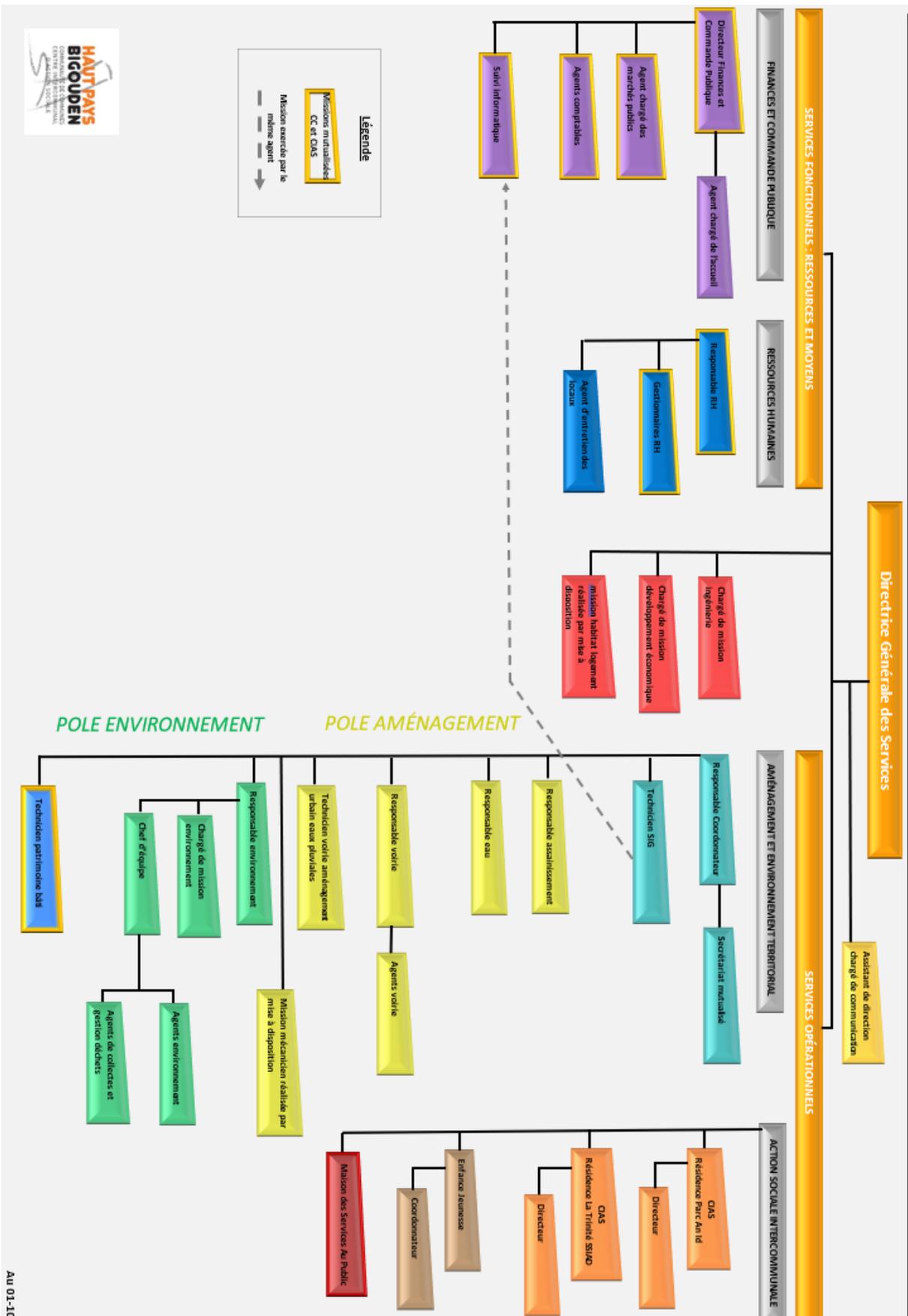
⇒ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail (CHSCT) :

Il est composé de représentants du personnel librement désignés par les organisations syndicales, et des mêmes représentants du collège collectivité. Il donne un avis sur :

- L'organisation du travail : charges de travail, pénibilité, rythme, ...
- L'environnement physique du travail : bruit, poussière, ...
- L'aménagement des postes de travail
- L'aménagement des temps de travail
- Les projets d'aménagements importants de locaux, l'introduction des nouvelles technologies
- Les mesures prises en faveur des personnes handicapées ou celles destinées à permettre un reclassement des agents reconnus inaptes.

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU HAUT PAYS BIGOUDEN

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DU CIAS DU HAUT PAYS BIGOUDEN

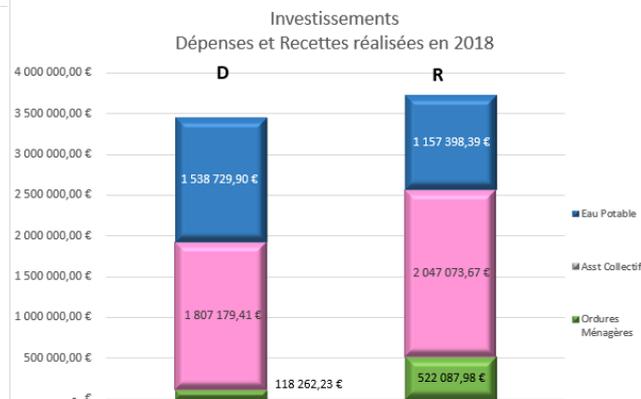
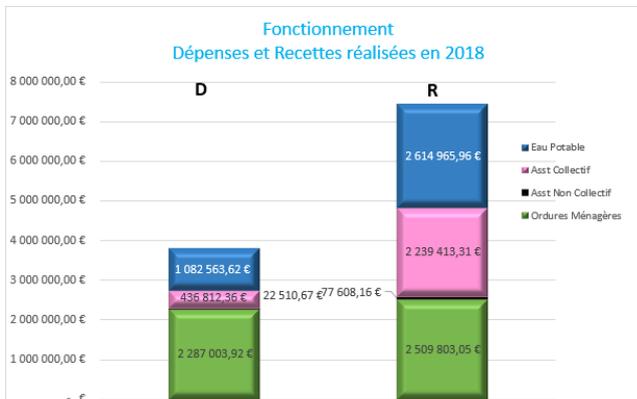


FINANCES

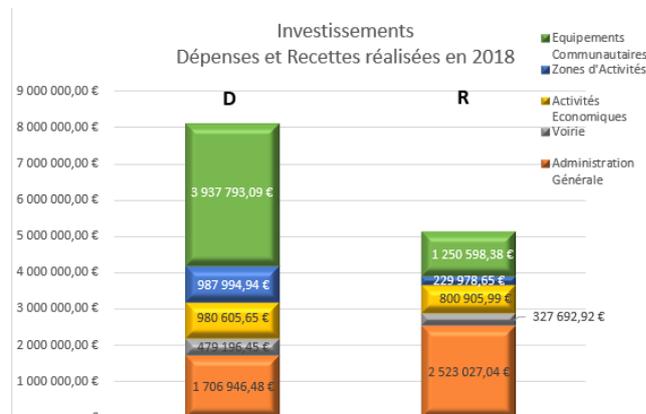
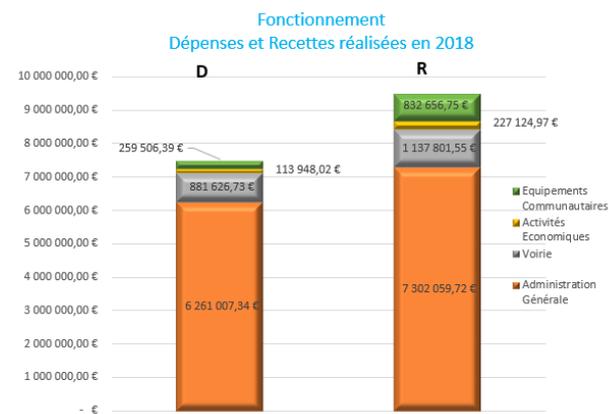
Chiffres clés budgétaires 2018

- 11,34 M° € de dépenses de fonctionnement
- 11,55 M € de dépenses d'investissement
- 18 budgets (dont 5 pour le CIAS)

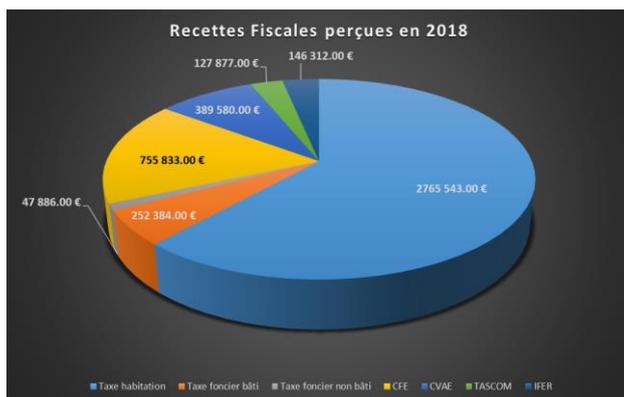
Budgets financés par les redevances (assainissement, eau potable, déchets)



Budgets financés par l'impôt, les dotations et les subventions de l'Etat, l'autofinancement (administration générale, équipements communautaires, voirie, activités économiques)



Recettes fiscales perçues en 2018



CFE - Cotisation Foncière des Entreprises
 CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
 TASCOM - Taxe sur les surfaces commerciales
 IFER – Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau

Taux 2016

Taxe d'habitation	11,76 %
Taxe foncière bâti	1,45 %
Taxe foncière non bâti	5,72 %
CFE	21,92 %
TASCOM	Locaux commerciaux + 400 m ² et CA > 460 000 €

Taux 2017 et 2018

Taxe d'habitation	11,94 %
Taxe foncière bâti	1,47 %
Taxe foncière non bâti	5,81 %
CFE	22,25 %
TASCOM	Locaux commerciaux + 400 m ² et CA > 460 000 €

La commande publique

Marchés Publics	Nombre de Marchés conclus (*)	Montant H.T.
Eau Potable	1	10 782.80 €
Assainissement	1	506 183.00 €
Eau potable et Assainissement	2	3 072 120.92 €
Voirie	4	709 929.75 €
Déchets	6	172 073.82 €
Administration Générale	6	53 707.45 €
Activités Economiques	3	376 395.40 €
CIAS	1	38 546.00 €
Equipements Communautaires	1	15 453.23 €
TOTAL	25 (15 en 2017)	4 955 192.37 € (3 599 942.42 € en 2017)

Les opérations comptables

Nombre de budgets	18 (Dont 5 budgets CIAS)		
	2016	2017	2018
Nombre de mandats	5711 (Dont 48 % pour le CIAS)	5985 (Dont 48 % pour le CIAS)	6253 (Dont 48 % pour le CIAS)
Nombre de titres	3236 (Dont 64 % pour le CIAS)	15 268 (*) (Dont 15 % pour le CIAS)	13 664 (*) (Dont 18 % pour le CIAS)
Nombre de factures à l'utilisateur	688 (Dont 37 % pour le CIAS)	11 097 (*) (Dont 3.5 % pour le CIAS)	11 275 (*) (Dont 3.9 % pour le CIAS)

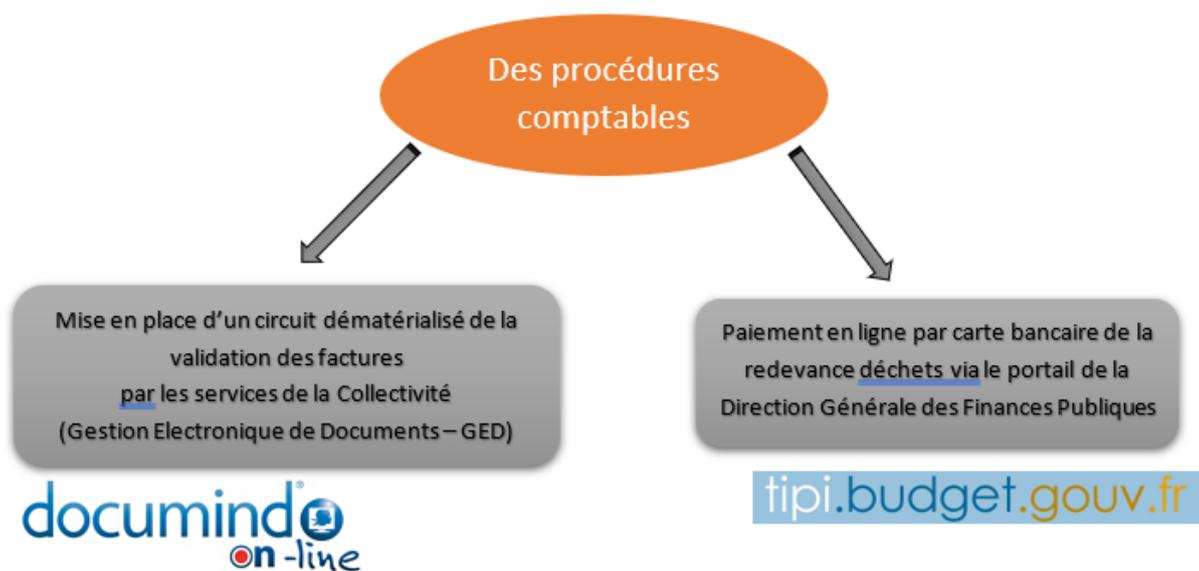
(*) Le nombre de factures sur le CIAS a fortement diminué du fait de la mise en place de nouveaux protocoles d'échanges dématérialisés avec le Centre des Finances Publiques qui réclament l'établissement de titres de recettes en remplacement.

De même, la prise en charge, par les services communautaires, du traitement comptable de la facturation de la redevance déchets des ménages (toujours mise à jour par les Communes) a considérablement fait augmenter le nombre de factures et de titres émis, entre 2016 et 2017.

Subventions versées aux associations

Compétence	Associations partenaires	2015	2016	2017	2018
ACTION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE	Ulamir	100 700 €	92 000 €	92 000 €	92 000 €
	Mission Locale	16 827 €	17 046 €	17 336 €	17 579 €
	T'es Cap	2 790 €	3 720 €	2 790 €	2 570 €
	Hip Hop New School	X	X	X	2 000 €
DEVELOPPEMENT CULTUREL	Dihun	147 010 €	167 499 €	161 374 €	160 779 €
	Dihun « Coming Art »	X	X	X	1 526 €
	Mondial Folk	7 000 €	7 000 €	7 000 €	5 000 €
	Tamm Kreiz	6 000 €	6 000 €	12 500 €	12 500 €
	Tamm Kreiz "I have a dream"	X	X	X	600 €
	Fédération des Associations Culturelles de l'Ouest Cornouaille (FADOC) – versé à DIHUN	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
	Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel	11 100 €	11 925 €	11 925 €	9 800 €
Groove on earth	X	X	X	645 €	
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	AARDEUR	1920 €	1 920 €	2 560 €	2 560 €
	Bretagne Vivante		1 500 €	1 500 €	1 500 €
	War Maez	500 €	500 €	X	X
	Comité de Sauvegarde de St Ronan	X	X	3 000 €	X
	SNSM surveillance des plages	2 576 €	3 171 €	2 611 €	2 737 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	OTHPB	125 000 €	125 000 €	125 000 €	125 000 €
	OTHPB (dépenses de fluides)	X	4 330.87 €	6 618.70 €	3 728.43 €
	OTHPB (Invt – site internet Pays Bigouden)	X	X	X	12 900 €
	Technopole Quimper Cornouaille		1 000 €	1 000 €	1 000 €
	ADIL	3 367 €	3 683 €	3 704.48 €	3 704 €
	Mobil Emploi	X	X	X	1 790 €
DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES TERRITORIALES	AOCD	43 945 €	44 290 €	44 290 €	35 432 €
	SIOCA	19 923 €	17 128 €	16 208.80 €	14 247 €
	Quimper Cornouaille Développement	27 010,50 €	27 232 €	27 249.50 €	27 508.50 €
AUTRES	FJT Masse Trévidy – action socio-éducative	1 748 €	1 748 €	X	X
	FDGDON (lutte contre les frelons asiatiques)	2 400 €	2 184 €	X	X
	Mégalis	1 100 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	La Torche 2016 windsurfing worldcup	X	5 000 €	X	X
	Club de Char à Voile - Plovan	X	500 €	X	800 €
	Jeunes agriculteurs du Finistère	X	3 000 €	X	X
	Association des Communautés de France (ADCF)	1 890.74 €	1 906 €	1 914.47 €	1 925.60 €
	Association des Maires de France (AMF)	1 026.40 €	1 052 €	1 057.51 €	1 063.66 €
	ACTIFE	X	500 €	1 000 €	1 000 €
	Les paniers de la mer	X	X	X	1 000 €
	Agora Justice	X	X	X	1 440 €
TOTAL ANNUEL VERSE :		525 333 €	548 204 €	538 721 €	547 035 €

La dématérialisation : une modernisation de nos procédures



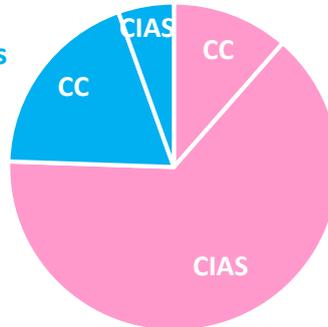
17



RESSOURCES HUMAINES



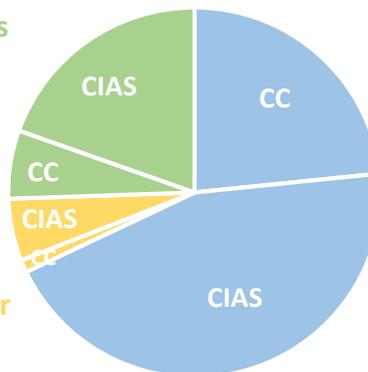
24% sont des hommes



76% sont des femmes

Il gère l'ensemble des effectifs de la Communauté et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Haut Pays Bigouden en matière de carrière, paie, formation, recrutements, santé...

26% sont des agents contractuels



68% sont des agents titulaires

En matière d'effectif au 31 décembre 2018 :
184 agents

dont

137 agents permanents

et

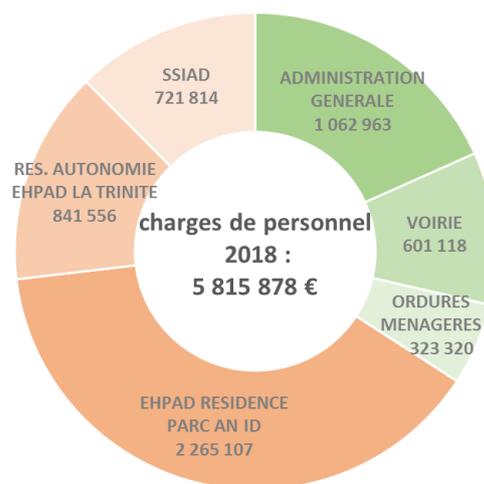
47 agents sur emploi non permanent (renfort, remplacement, contrats aidés)

En 2018 :

567 actes administratifs (arrêtés et contrats)

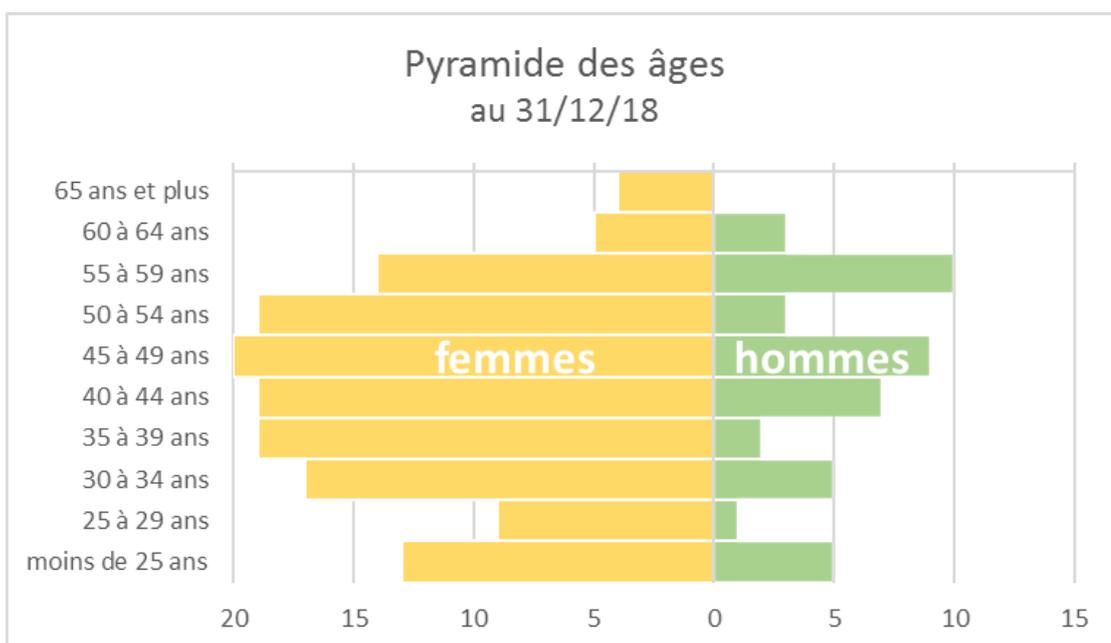
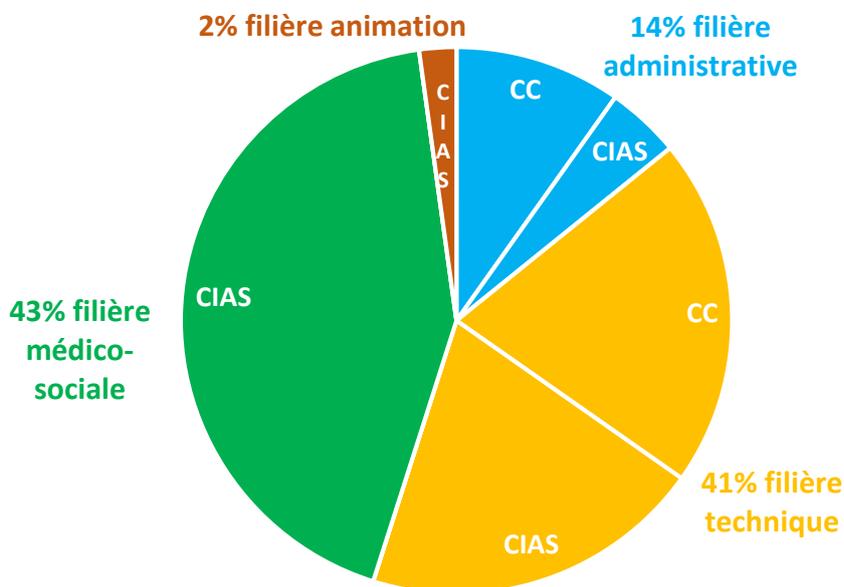
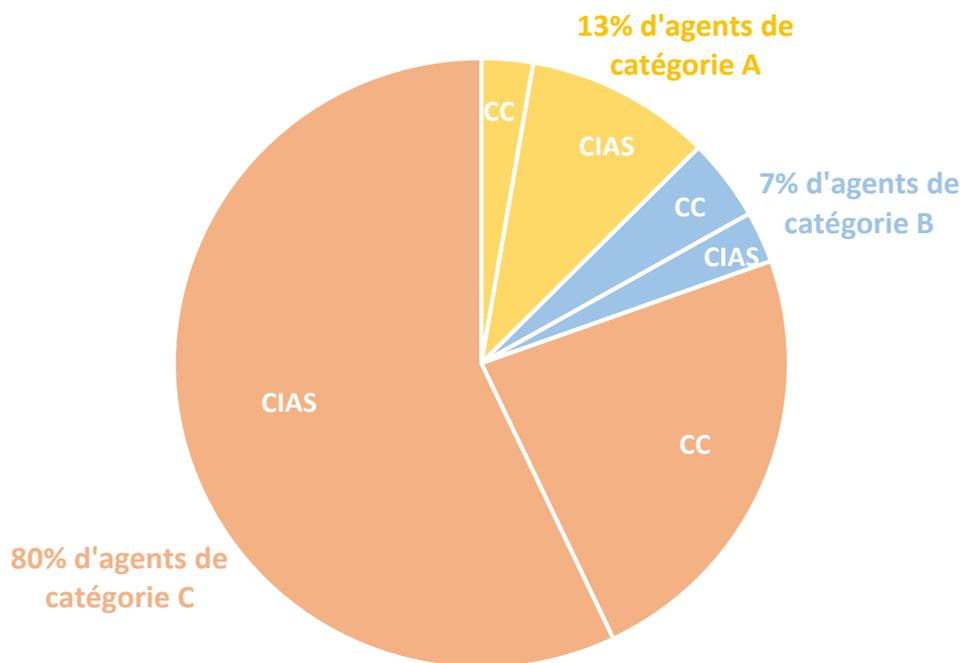
Une moyenne de 195 bulletins de paie par mois

6% sont des agents contractuels sur emploi permanent



*administration générale comprend les services administratifs ainsi que le service environnement, les bâtiments communautaires, l'eau potable, l'assainissement – collectif et non collectif – et l'informatique

*SSIAD : Service de Soins Infirmiers A Domicile



EAU POTABLE



La gestion de l'eau est une notion importante dans la préservation de l'environnement. Il faut veiller à la protection des ressources et à la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Un schéma directeur, validé en 2016, donne un cadre à la gestion de l'eau potable sur le territoire. Il impose comme objectif la conservation et l'amélioration d'un service durable et performant.

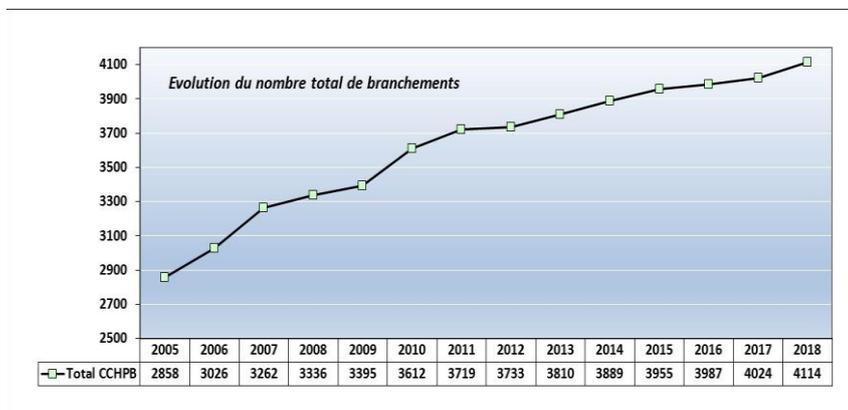
De cette façon en 2018, le service a assuré la mise en œuvre de travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Une interconnexion a été réalisée entre la commune de Landudec et le réservoir de Kerlaeron sur la commune de Plozévet, permettant ainsi une fiabilisation de l'approvisionnement du fait qu'il y ait désormais une deuxième ressource d'eau potable. Concrètement, une conduite en fonte a été posée sur 3,8 km le long de la RD 784, ainsi que des équipements hydrauliques (des ouvrages spéciaux permettant la régulation des débits et des pressions). La mise en place d'une circulation alternée durant les 18 semaines de travaux a permis d'assurer la sécurité des professionnels et des usagers. Le budget pour ce chantier a atteint la somme de 600 000 € HT (230 000 € subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 192 000 € par le Conseil départemental, les 178 000 € restant ont été financés par la part collectivité des factures d'eau).



La collectivité a aussi apporté des modifications en termes de relevés de compteurs pour améliorer la qualité de service rendu aux bénéficiaires. Afin de faire correspondre au mieux les factures avec la consommation réelle, la relève des compteurs d'eau est désormais réalisée sur les mois de juin et juillet (et non plus octobre et novembre) sur la frange littorale du territoire communautaire (Plozévet, Pouldreuzic, Tréogat et Plovan). Il a été constaté une présence plus importante dans les domiciles du territoire permettant ainsi un meilleur accès aux compteurs. L'objectif de ce changement a été atteint car cette modification a permis de passer à un taux de relevé de compteur à 92%.

ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

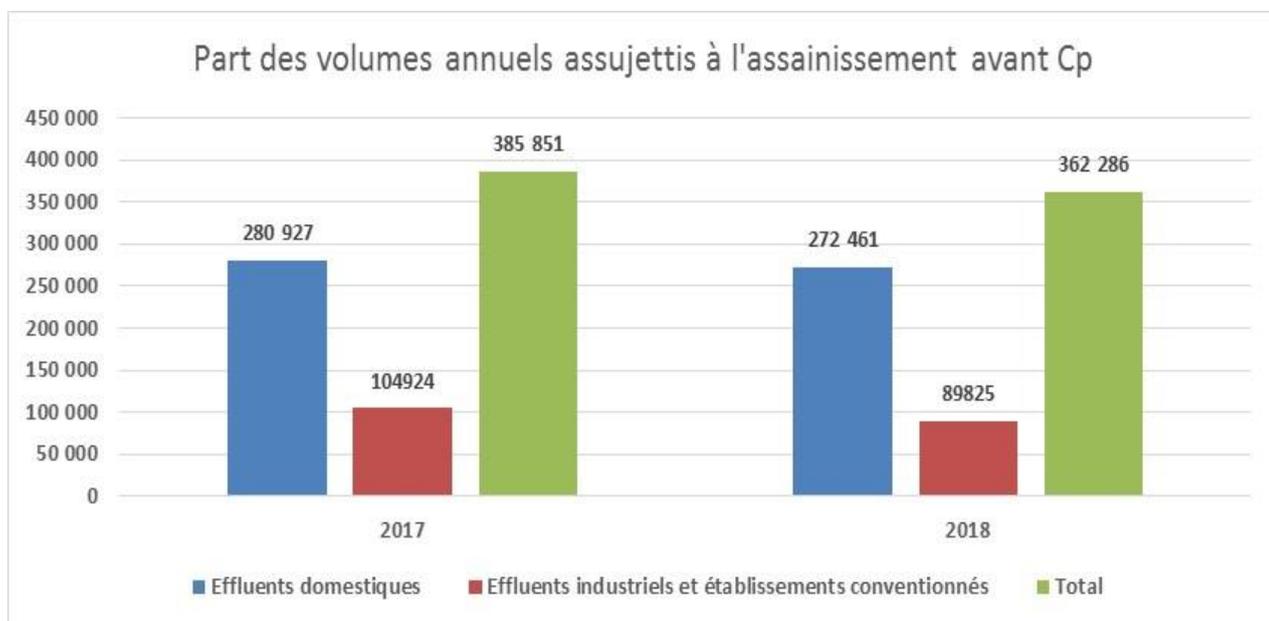


Les chiffres clés en 2018 :

- 4114 branchements (+90)
- 38 postes de relèvement
- 106 Km de réseau
- 6 stations de traitement des eaux usées
- 500 000 m³ d'eaux usées traitées
- 100% des stations conformes à la directive européenne

21

Les volumes assujettis à l'assainissement (facturés) et leur répartition :

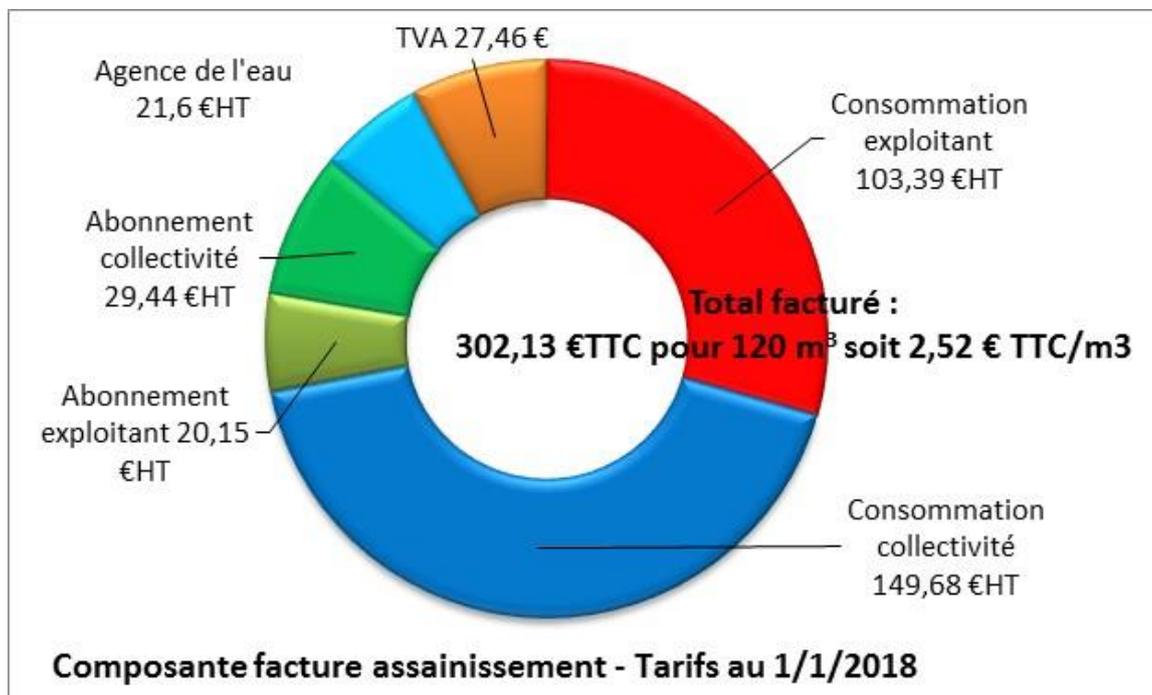


Cp : Coefficient de pollution affecté aux industriels conventionnés (Capitaine COOK et LARZUL).

Remarque : Pour les communes de Plovan, Pouldreuzic et Plozévet (ex-syndicat AEP de Saint Ronan), du fait de la modification de la période de relève à compter du 1^{er} janvier 2018, qui passe de juillet à juillet, les volumes sur le second semestre correspondent à une estimation

Tarif du service en 2018 :

Une consommation annuelle de 120 m³ est considérée par la réglementation comme une consommation de référence. Les tarifs sont indiqués ici au 1^{er} janvier 2018 en € TTC, TVA et taxe Agence de l'Eau de modernisation des réseaux inclus :



Evènement marquant en 2018 :

Les travaux de création du réseau d'assainissement de la commune de Plovan, de juin à décembre 2018 :

-Travaux réalisés par le groupement CISE TP-ETPA-LEROUX,

-Coût total des travaux d'assainissement : 683 000 € HT pour le réseau, 141 000 € HT pour les postes de relevage (études, acquisition, maîtrise d'œuvre, travaux : 1 660 000 € HT

-Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne 40 %, Département 20 %, maître d'ouvrage : 40 %.

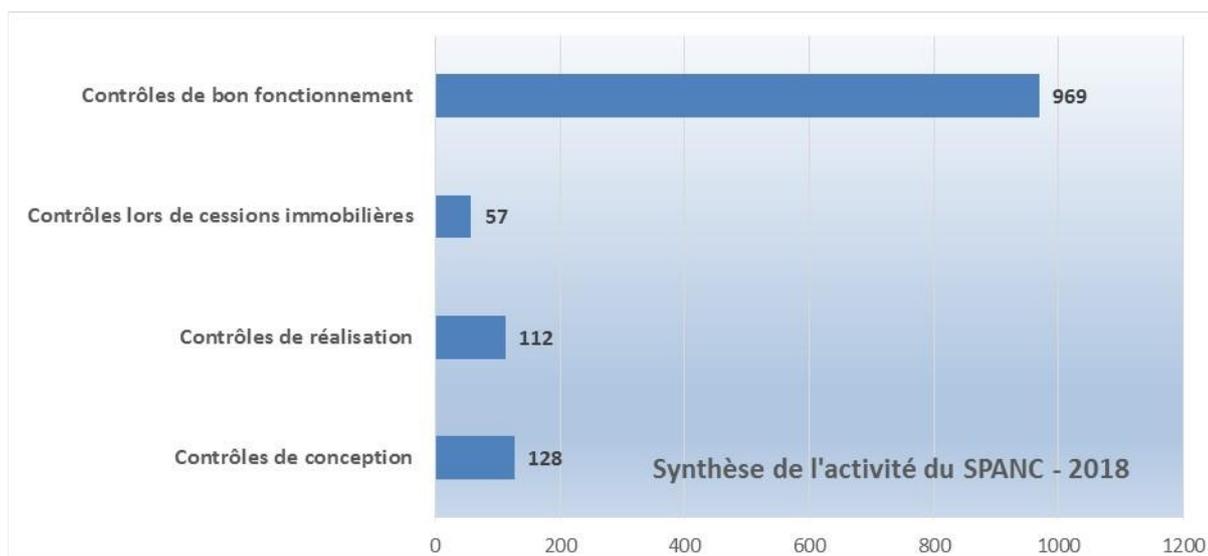


Le démarrage des travaux de création de la station de traitement des eaux usées de Plovan, en septembre 2018

- Travaux réalisés par OTV-MSE,
- Coût total des travaux d'assainissement : 609 000 € HT,
- Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne 40 %, Département 20 %, maître d'ouvrage : 40 %.

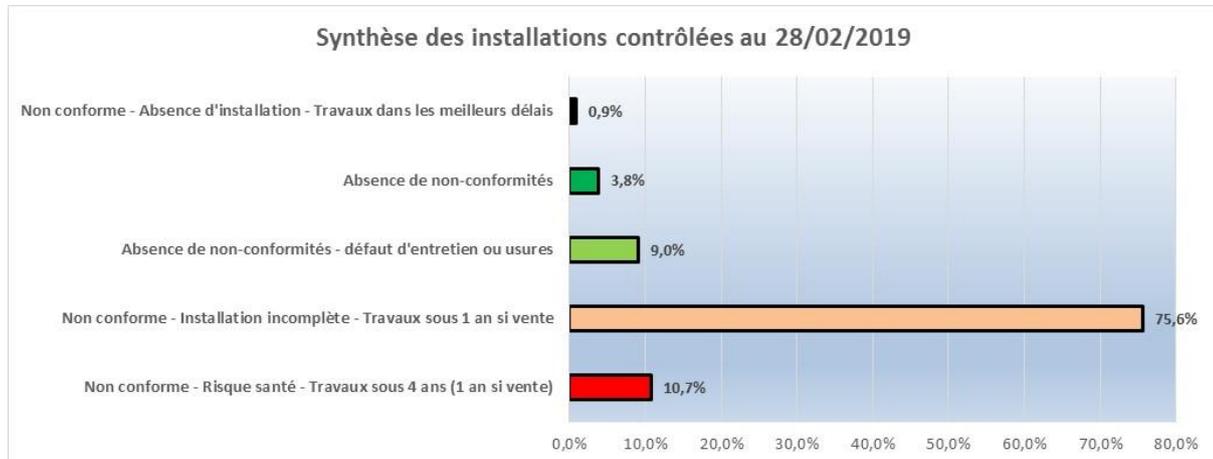


Synthèse de l'activité en 2018 :



23

La synthèse des contrôles de bon fonctionnement des installations existantes :

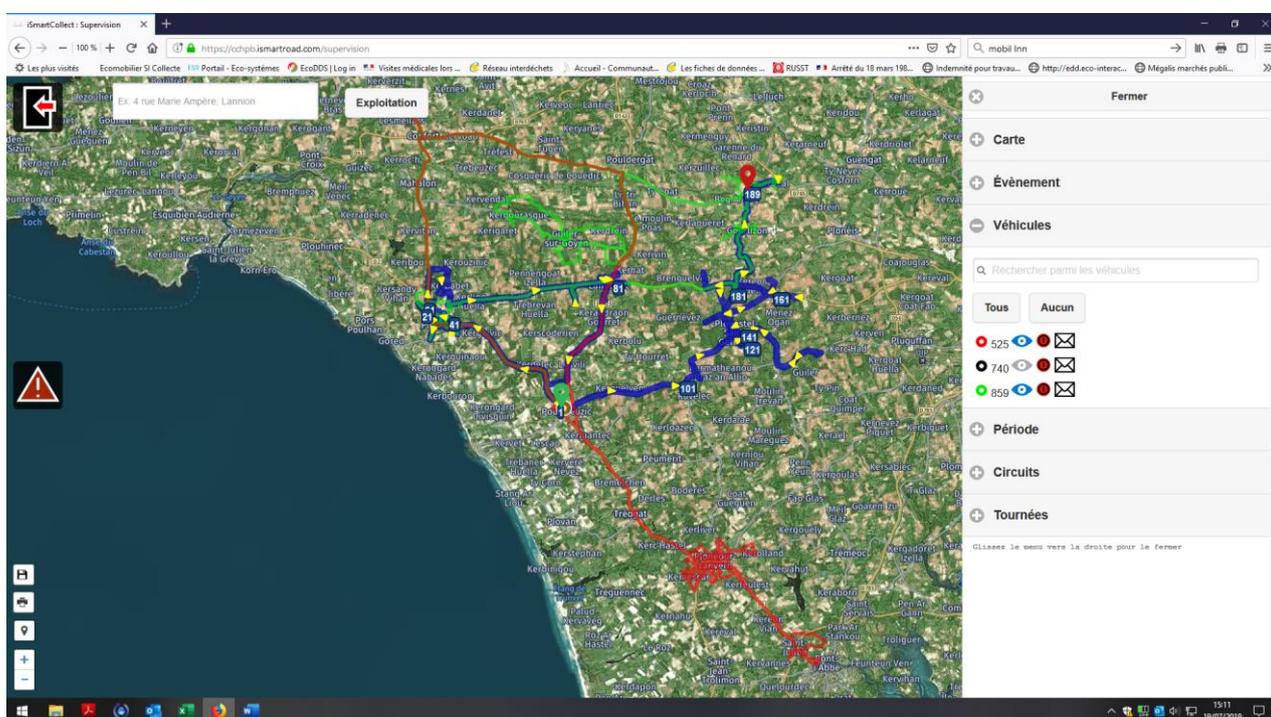


Modification des circuits de collecte des déchets

Depuis Novembre 2018, hors période estivale, les tournées de collecte des ordures ménagères ont été revues afin que le mercredi un seul véhicule sur deux soit en collecte.

Cette nouvelle organisation permet de libérer une équipe qui est affectée à des tâches annexes au service essentiellement l'entretien du parc (changement de conteneurs, déplacement de colonnes, réparations...). Pour information, le parc est composé de plus de 1 600 conteneurs à ordures ménagères collectifs et d'environ 150 points de collecte des déchets recyclables.

Pour les agents, les tâches sont désormais plus variées et les compétences ont évolué avec notamment le passage du CACES grue auxiliaire.



Capture d'écran du logiciel de planification et de suivi des tournées de collecte des ordures ménagères

ENVIRONNEMENT

Depuis 1982, le SIVOM puis la CCHPB, est gestionnaire des terrains propriété du Conservatoire du Littoral. Le périmètre d'intervention de cet organisme d'État s'étend sur 440 hectares de terres essentiellement littorales sur les communes de : PLONÉOUR-LANVERN, TRÉOGAT et PLOVAN. Cet espace naturel remarquable constitue une partie de la Baie d'Audierne et présente une richesse patrimoniale spécifique et fragile.

Dans le cadre de la préparation du renouvellement de sa convention de gestion avec le Conservatoire du littoral, de mars à septembre 2018, le service environnement de la CCHPB a fait appel à une stagiaire de fin d'étude en formation d'ingénieur. Le but de sa mission était d'établir un diagnostic du site et de proposer un plan de gestion en tenant compte des différents périmètres de protection existants (Natura 2000 notamment) et des spécificités environnementales propres au site.

Ce travail conséquent a permis de cibler des objectifs prioritaires, traduits en fiches actions. Sous l'égide du Conservatoire du Littoral, ce document sera donc la pierre angulaire du plan de gestion annexe à la future convention de gestion.

Bien plus qu'un document administratif, ce programme s'est dès sa constitution traduit en actions concrètes sur le terrain. Ainsi, des documents de suivi (naturalistes, fréquentations, pratiques, hydrographie, etc...) ont été mis en place. Ils sont des clés pour permettre au service de veiller sur le site. Diverses actions d'entretien de terrains ou de préservation de la biodiversité ont également été menées en 2018 afin de répondre à certaines fiches actions proposées.





Observation de Gravelots à collier interrompu en partenariat avec Bretagne Vivante

Fiche action A3.1 – Maintenir les équilibres entre les espèces – Protéger les espèces patrimoniales



Mise en défens – Palud Gronval - Plovan

Fiche action A1.4 – Limiter l'érosion des pelouses aérohalines et des landes littorales



Collecte participative de déchets marins (en collaboration avec la mission locale) – Kerbinigou - Tréogat

Fiche action A2.2 – Lutter contre la pollution – Pérenniser les ramassages manuels de déchets

Le service

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden a pris la compétence voirie en 2000 avec **30% des voies transférées comme Routes d'Intérêt Communautaire (RIC)**.

Depuis 2008, 60% des voies sont à la charge de la Communauté de commune en tant que RIC soit **302 km de voies** dont **l'entretien et la gestion sont assurés par le service voirie**.

Le service apporte également un appui aux communes dans l'entretien de plus de 250km de voies classées Voies Communales (VC), ainsi que dans la définition des projets et des modalités d'entretien. Ces travaux sont réalisés soit par l'équipe voirie communautaire, soit par des entreprises délégataires.

Le service de **fauchage, nettoyage et élagage des accotements** est assuré par des entreprises délégataires.

Le service voirie intervient également dans la préparation et la réalisation **d'opérations d'aménagement** diverses (Zone d'Activités communautaires notamment).

Les élus et les services réfléchissent à un transfert plus conséquent : l'ensemble des voies, hors périmètre d'agglomération, seraient à la charge de la communauté de communes, soit environ **180 km additionnels**.

Chiffres 2018

- **1000** ml de curage de buses (200 ml en 2017)
- **40** km de curage de fossés (15 km en 2017)
- **60** km de dérasement d'accotements (70 km en 2017)
- **100 000** m² d'enduits superficiel réalisé (140 000 m² en 2017)
- **160** ml de buses posées en entrées de champs
- **4000** m² réalisés en enrobé (2000 m² en 2017)
- **500** kg de peinture routière pour le marquage au sol (600 kg en 2017)

Illustration des travaux :

- Aménagement ZA Kerandoaré



- Chantier route de Tréfranc – Elargissement de la route pour améliorer la sécurité à l'accès de la cidrerie Le Brun



- Pose de buse et sécurisation de voie



EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Ouverture de la salle multifonctions à dominante sportive

Après plus d'un an et demi de travaux, la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden inaugure un nouvel équipement communautaire au mois d'octobre 2018.

Implantée à Plogastel St-Germain, la salle multifonctions à dominante sportive accueille les clubs et les associations du territoire sur **une aire sportive de 1151 m²** pouvant accueillir **300 spectateurs** et une **salle d'activités sportives de 300 m²**.



Quelques informations :

- Coûts des travaux : **3 millions d'€ HT**
- Subvention : **900 000 €**
- Fonds de concours de la commune de Plogastel Saint Germain : **50 % du reste à charge**
- **19 mois** de travaux
- Jacky GRIMAUULT, architecte du projet
- Surface de plancher : **2850 m²**
- En plus de ces 2 salles destinées à la pratique du sport, cette structure possède également un espace détente, une salle de réunion, des vestiaires (joueurs et arbitres), une infirmerie et un local anti-dopage, etc.

TRES HAUT DEBIT

Les réseaux de télécommunication historiques en cuivre ne permettent plus de répondre à l'évolution rapide des usages d'internet.

Début 2017, 13% des foyers du Haut Pays Bigouden étaient situés dans des « zones blanches » n'ayant pas accès au Haut Débit (<2 Mbps).

Le risque de fracture numérique est réel, particulièrement en zone rurale.

L'accès au Très Haut Débit est également un facteur d'attractivité pour notre territoire, d'autant plus qu'il permet de compenser l'éloignement géographique de ses habitants et de ses entreprises.

BRETAGNE TRES HAUT DEBIT : un engagement financier conséquent

Le projet « Bretagne Très Haut Débit », porté par la Région Bretagne via son syndicat Megalis, vise à rendre accessible au Très Haut Débit, via la fibre optique, l'ensemble des foyers bretons qui ne seront pas desservis par des réseaux privés, ceci d'ici 2026.

Ce projet est estimé pour un coût total de 2 milliards €, dont 24 millions € pour le Haut Pays Bigouden. La Communauté de Communes participe financièrement à hauteur de 5,3 millions €.

Le rôle de la communauté de communes

La Communauté de Communes intervient en tant que partenaire du projet Bretagne Très Haut Débit, et dans le cadre de sa compétence Aménagement Numérique. A ce titre, elle intervient en tant que :

- **Financier du projet**, à hauteur de 445 € / prise déployée
- **Collectivité référente du projet sur place**, vis à vis du syndicat Megalis et des autres partenaires. A ce titre,
 - elle participe à l'animation du projet sur le territoire du Haut Pays Bigouden
 - elle participe aux études préalables au déploiement de la fibre optique
 - elle assure le lien et la coordination sur notre territoire entre le syndicat Megalis, les communes, les services communautaires, et les entreprises participant au projet
- **Interlocutrice pour les usagers du territoire**, particuliers et professionnels
 - elle informe sur le déroulement du projet Bretagne Très Haut Débit
 - elle informe les usagers sur les solutions techniques alternatives pour bénéficier d'un débit internet acceptable
- **Gestionnaire d'un réseau de fourreaux téléphoniques en attente**, déployé par les collectivités du territoire au fil des années

Elle suit les dossiers liés à la mobilité numérique (réseaux mobiles) et aux alternatives possibles pour les usagers en attente du déploiement de la fibre optique : 4G fixe, boucle radio, satellite.

Elle intervient également en appui technique pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, si nécessaire.

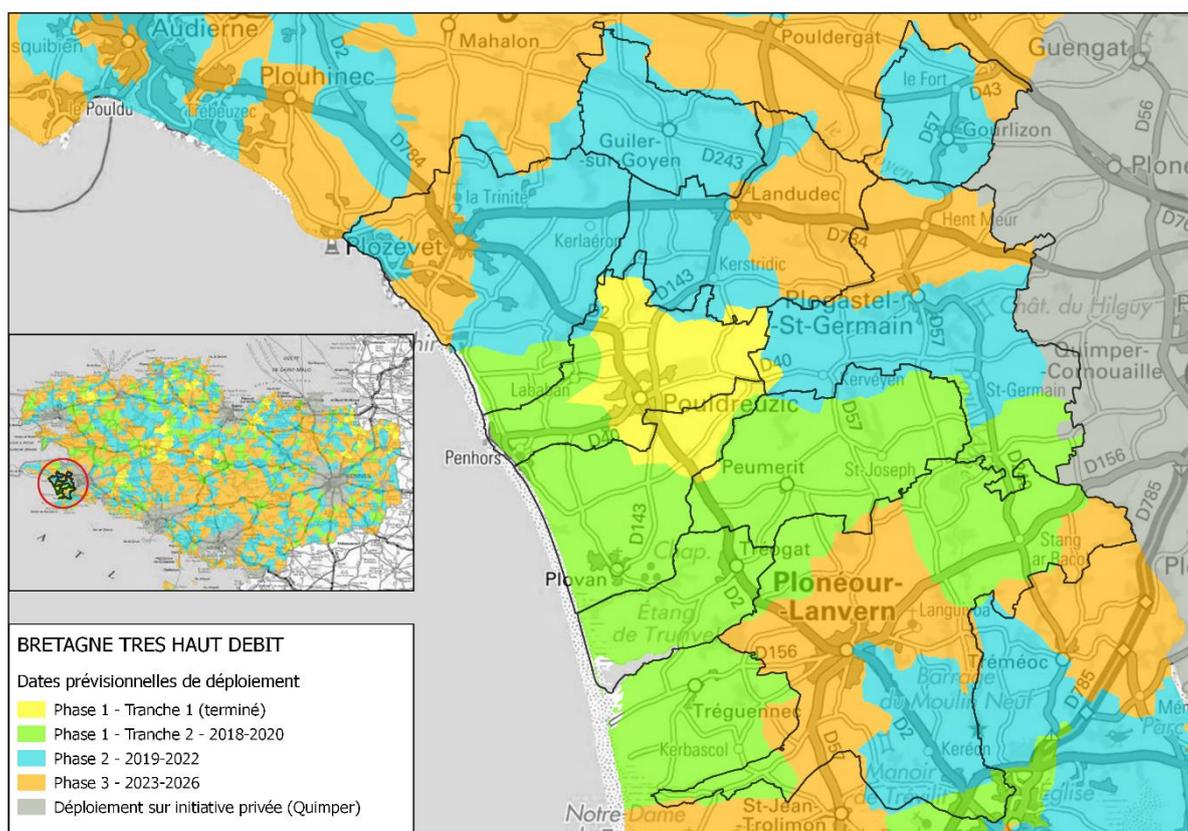
Quel planning ?

L'attribution des marchés d'études et de travaux pour les phases 2 et 3 ont permis d'accélérer le planning prévisionnel du projet, dont l'échéance a été ramenée de 2030 à 2026.

Le projet se déroule désormais selon le planning prévisionnel suivant :

- **Tranche 1 (1200 prises)** : le déploiement est achevé, après 3 ans d'études et de travaux et la pose d'un central téléphonique, de 3 armoires et de 55km de câbles. Près de 1200 prises sont éligibles à la fibre optique.
- **Tranche 2 (≈ 2800 prises)** : les études et travaux préparatoires sont en cours. L'ouverture à la commercialisation des prises devrait s'échelonner de mi-2020 à fin 2021, sans qu'il soit possible d'être plus précis à ce stade sur les secteurs qui seront desservis en premier. A l'issue de cette deuxième tranche, 3 % des abonnés du Haut Pays Bigouden ne devraient toujours pas bénéficier d'un débit fixe supérieur à 8 Mb/s sur leur ligne fixe.
- **Phase 2 (≈ 3800 prises)** : les études devraient démarrer fin 2019, le déploiement pourrait être achevé d'ici 2023.
- **Phase 3 (≈ 4200 prises)** : le déploiement est prévu entre 2023 et 2026 (contre un planning initial de 2030)

Les abonnés situés sur le secteur de déploiement sur initiative privée de Quimper seront raccordés par Orange, à une date non connue.



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2015-2020 : Bilan à mi-parcours pour la période : 2015-2016-2017

- **Bilan réalisé en 2018**, puis validé en Conseil communautaire du 8 mars 2019 avec avis favorable du CRHH – Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement – du 26 mars 2019
- **16 des 17 actions du PLH engagées**
- Un **bilan particulièrement positif pour les actions en faveur de l'amélioration de l'habitat** et le développement d'un « **service à la population** » en matière de logement, via la mise en place d'un **réseau partenarial (ADIL, CITEMETRIE, Réseau TYNEO)**, soutenu par la **Maison de Services Au Public (MSAP)** :
 - OPAH dénommée « Osez rénover et adapter votre logement » mutualisée avec la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS)
 - Aide locale à l'accèsion baptisée « ACCESS HABITAT »
 - Aide au ravalement
 - Permanences habitat / MSAP

= au total, près de **1090 ménages conseillés, accompagnés et/ou financés** via les actions du PLH de 2015 à 2017

- **Une mutualisation des moyens relatifs à la mise en œuvre du PLH** : suivi-animation de l'OPAH avec la CCPBS ; moyens humains avec Douarnenez Communauté
- Une validation annuelle de la **programmation des logements locatifs publics** en Conseil communautaire et une attention particulière à avoir en termes de répartition équilibrée sur le territoire
- Des **stratégies foncières nombreuses** mais peu partagées à l'échelle communautaire et La Communauté de communes peu impliquée dans les opérations communales
- **Sur les 17 actions du PLH, 15 sont modifiées dont 8 de manière significative pour la seconde période du PLH.**

Accueil des gens du voyage

Dans le cadre de la compétence « aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage », adoptée en 2017, la réflexion se poursuit avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, pour la création d'une aire permanente d'accueil des gens du voyage sur la Commune de PONT L'ABBE à Ty Karre (route de Loctudy).

Le projet prévoit la création de 60 places et conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage : 10 au titre des obligations de la Commune de PLONEOUR LANVERN, 10 pour celles de PENMARCH et 10 pour celles de PONT L'ABBE (communes de 5 000 habitants et plus).

Le coût estimatif est de l'ordre de 1,4 millions d'euros HT – 460 000 € pour la CCHPB, la réalisation étant prévue en 2019 et l'aire opérationnelle en 2020.

Le coût annuel de fonctionnement est estimé à 60 000 € (20 000 € pour la CCHPB)

Le coordonnateur du groupement de commande est la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

Les dispositions financières de la convention prévoient une répartition à 66,7% pour la CCPBS et 33,3% pour la CCHPB.

TOURISME

La taxe de séjour, le financement de nos actions de développement touristique

En 2018, la CCHPB a adhéré au service de paiement en ligne des recettes de la taxe de séjour pour que les hébergeurs puissent la verser directement via cette plateforme numérique.

De nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} janvier 2019, ont été adoptés par le Conseil communautaire pour être en conformité avec la loi de finances. Désormais, pour les hébergements non classés, sans classement et en cours de classement, la taxe de séjour sera proportionnelle au coût de la nuitée. Le taux adopté est de 5%.



<https://hautpaysbigouden.taxesejour.fr>

Développement touristique : des investissements constants pour promouvoir notre territoire

- La reconnaissance de la « qualité de commune touristique » pour l'ensemble des communes du territoire de la CCHPB
- Un soutien renforcé à l'Office du Tourisme du Haut Pays Bigouden (OTHPB) :
 - ⇒ Prise en charge de la création d'un poste d'assistant de communication (25 700 €)
 - ⇒ Financement de l'accompagnement numérique à la création du site internet, commun aux deux communautés de communes du Pays Bigouden (12 000 € TTC, dont un tiers à la charge de l'OTHPB)

WiFi territorial : une solution collective

Quimper Cornouaille Développement, en partenariat avec plusieurs offices de tourisme et leurs EPCI, dont le Haut Pays Bigouden, propose de déployer un réseau de hotspots Wifi sur l'ensemble de la Cornouaille, en complément des hotspots déjà existants.

En plus de faciliter l'accès à l'internet mobile, ce projet présente l'intérêt de pouvoir diffuser de l'information locale et touristique, via un portail d'accès unique sur toute la Cornouaille.

Dans le cadre d'une première tranche de déploiement, 7 points d'accès sont proposés sur le Haut Pays Bigouden : les Halles Raphalen (bâtiment sud et extérieur), place de la République à Plonéour-Lanvern, place de l'Eglise à Plozévet, plage de Penhors à Pouldreuzic, place de l'Eglise à Plogastel-Saint-Germain, secteur Super U à Landudec.

La première tranche de déploiement est financée à 70% sur le contrat de partenariat Fond Région et Fond ITI-FEDER :

- coût résiduel pour la CCHPB (investissement : 10 375 € TTC)
- coût annuel de fonctionnement : 6 000 € pour la CCHPB

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Pass Commerce et Artisanat, nouveau dispositif de soutien aux entreprises

Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, en collaboration avec la Région Bretagne, chef de fil du développement économique, a mis en œuvre le dispositif de subventionnement « Pass Commerce et Artisanat ». Cette aide est réservée aux TPE de l'artisanat et du commerce, ayant moins de 7 ETP et moins d'1 million d'€ de chiffre d'affaires. Elle permet de subventionner un large panel d'investissements. Ainsi, sont éligibles les travaux de mises aux normes ou d'embellissement, les acquisitions de matériels et les prestations de conseil par exemple. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 30 %, plafonnées à 25 000 € d'investissement, soit une subvention maximum de 7 500 € par dossier. Celle-ci est co-financée par la CCHPB et la Région Bretagne. Pour cette première année de mise en œuvre, une enveloppe de 30 000 € a été attribuée à ce dispositif.

PASS *Commerce et artisanat*

Les chiffres clés 2018 du PCA :

- Enveloppe financière consommée à 80 %
- 16 lettres d'intention reçues
- 8 attributions de subvention votées
- 6 280 € de subvention moyenne par dossier
- 50 % de créateur d'entreprises
- 70% d'artisans



Dispositif Jeunes Agriculteurs : 7 bénéficiaires (3000 €/dossiers)

Ouverture du Barmad



Après 1 an de travaux et un coût de construction de plus de 460 000€HT, le dernier commerce communautaire porté par la communauté de communes, a été livré à Gourlizon. Le Barmad, tenu par Gildas et Stéphanie ROLLAND a ouvert ses portes le 26 décembre 2018. De nombreux services y sont proposés : bar convivial, produits frais à l'épicerie, restauration le midi et plat à emporter le week-end. C'est un vrai succès auprès de la population !

Ceci s'inscrit dans un projet de revitalisation du centre bourg de Gourlizon plus large dont la CCHPB a participé à hauteur de 640 000€HT via la construction de ce commerce et de la démolition d'une friche permettant la construction de logements sociaux.



Les chiffres clés :

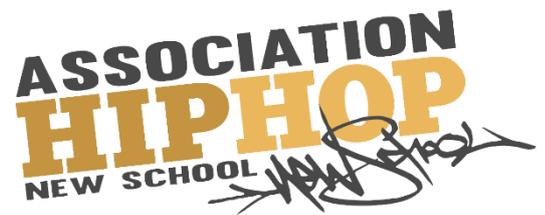
- 357 000 € de subventions perçues
- 1 an de travaux
- Bâtiment de 118 m²

JEUNESSE ET CULTURE

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

Ulamir	92 000 €
Mission Locale	17 579 €
T'es Cap	2 570 €
Foyer Jeune Travailleur	1 800 €
Réseau Parentalité du Pays Bigouden	880 €
Dihun	163 805 €
Tamm Kreiz	13 100 €
Mondial Folk	5 000 €
Bagad Ar Vro Vigoudenn Uhel	9 800 €
Arène du Graff	1 000 €
Groove on earth	625 €
Hip Hop New School	2 000 €

HIP HOP NEW SCHOOL, UN NOUVEAU PARTENAIRE DE LA COLLECTIVITE



L'association Hip Hop New School intègre les partenaires de la collectivité via une convention sur l'année 2018/2019 dans un premier temps, pour dispenser des cours de danse hip hop, de graff ou encore de beatbox. Cette association intervient également dans les dynamiques de diffusion culturelle via différents partenariats avec Dihun, Tamm Kreiz ou encore le festival de l'Arène du Graff de Plouzévet.

37

ENFANCE /JEUNESSE ET COORDINATION JEUNESSE

L'année 2018 marque le déroulement du processus de renouvellement du Contrat Enfance jeunesse qui lie les collectivités territoriales du territoire à la Caisse d'Allocation Familiale du Finistère.

Ce document contractuel flèche les divers projets d'interventions des collectivités en direction de la petite enfance, de l'enfance ou encore de la jeunesse pour les 4 années à venir 2018/2021.

Pour ce faire un diagnostic du territoire a été mené pour mettre en lumière les besoins prioritaires du Haut Pays Bigouden. Suivi d'un plan d'action et plan de financements des collectivités soutenues dans la mise en œuvre par la CAF du Finistère.

Une dynamique partenariale riche et dense, coordonnée par la Communauté de Communes et la CAF.

2018, c'est aussi la continuité des actions engagé auprès de jeunes bigoudens avec les propositions d'animation et de séjours de l'ULAMIR centre social du Goyen ou encore l'accompagnement de la Mission locale du Pays De Cornouaille auprès de 184 jeunes de 16 à 25 ans.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

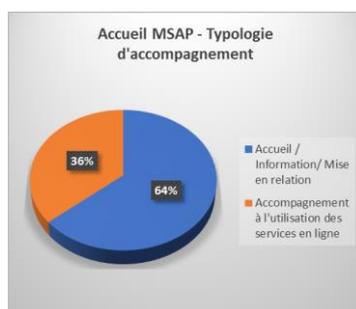
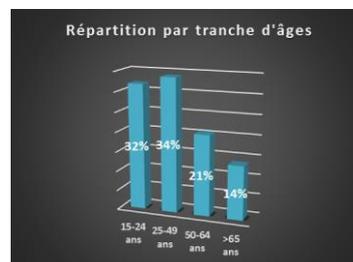
Après son ouverture en septembre 2017, la Maison de services au public du Haut Pays Bigouden a trouvé sa place dans le paysage du territoire pour répondre aux plus près des besoins des usagers.

Ce service articule présence humaine et outils numériques.



CHIFFRES CLES

- + 1400 visites
- 7 pôles de services représentés - 15 partenaires : emploi – social & santé – justice & droit – habitat – entreprise – services à la personne - handicap
- 7 animations collectives et + de 60 participants
- 4 expositions photos
- 2 nouveaux partenaires :
 - SIADS : service instructions des autorisations du droit des sols
 - ADAPEI29 : association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales



FAITS MARQUANTS 2018 :

En termes de communication :

- Mise en œuvre de la signalétique intérieure et extérieure du bâtiment.
- Création du dépliant de la MSAP (diffusé en 2018 aux Mairies et services communautaires).

Rappel : agenda des permanences diffusé tous les mois aux mairies et partenaires Relayé sur les bulletins municipaux, le site internet des mairies et de la communauté et dans la presse locale)



ACTION SOCIALE

UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

La Communauté de Communes et le CIAS du HAUT PAYS BIGOUDEN, confrontés à de multiples enjeux socio-économiques sur leur territoire ont souhaité, afin d'y faire face et d'impulser une politique sociale, mener une Analyse des Besoins Sociaux (ABS), par le recours à un cabinet d'études.

Cette ABS devra faire ressortir les priorités du territoire et recenser les besoins sociaux du territoire, être un point d'appui pour définir les orientations prioritaires de la Communauté, qui serviront de base aux contractualisations avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental du Finistère, ou en réponse aux appels à projets pour les services du CIAS.

La Caf et le Conseil Départemental subventionnent cette étude.

La mission attendue est une analyse globale de l'environnement, et le cabinet d'études devra proposer une démarche comportant trois volets :

- Un volet diagnostic comportant un état des lieux (Analyse statistique)
- Un volet d'analyse qualitative (Analyse des problématiques prioritaires)
- Un volet de préconisations et de propositions.

Le cabinet LE COMPAS de NANTES a été retenu, et l'essentiel de sa mission se déroulera sur 2019.

Le SSIAD du Haut Pays Bigouden

L'année 2018 a été pour le service de soins infirmiers à domicile une année riche en transitions et en projets.

Juin 2018, le déménagement des locaux du SSIAD site Plonéour-Lanvern

Le SSIAD, site Plonéour-Lanvern, était jusqu'en Mai 2018 dans les locaux du foyer du Croas Ker. Depuis juin 2018, le service occupe le rez-de-chaussée de l'ancien cabinet médical, allée des peupliers.

Ce local a tous les atouts pour recevoir et faire fonctionner le SSIAD dans de bonnes conditions de travail. En effet, le local dispose de deux bureaux administratifs, d'une salle de pause-cuisine aménagée, d'une salle de réunion, d'un salon bibliothèque médicale. Idéalement localisés en centre-bourg, ces locaux permettent l'accueil au public et aux professionnels du réseau gérontologique, dispositif dont le SSIAD est porteur avec le CCAS de Plonéour-Lanvern.

Octobre 2018, la participation du SSIAD Haut Pays Bigouden à la journée intergénérationnelle

Une journée intergénérationnelle est organisée chaque année sur le bassin de vie de Plonéour-Lanvern. Le SSIAD a été porteur en 2018 d'un projet de concours de gâteau appelé « senteurs et pâtisserie ».

Les patients, les familles des patients accompagnés par le SSIAD pouvaient participer. Une magnifique journée a été partagée. Ce fût un moment riche pour les participants et l'équipe du SSIAD par les souvenirs remémorés et les échanges.

LES PROJETS DE LA RESIDENCE DE LA TRINITE

En 2018, de nombreuses activités visant à préserver l'autonomie ont été mises en place à la Trinité : ateliers « Culinaires », « Gym adaptée », « prévention des chutes », médiation animale, art-thérapie., jardin thérapeutique...

Jusqu'en Octobre 2018, l'atelier d'écriture intitulé « mémoire au présent » vise à libérer la parole sur des thèmes variés. Ce projet permet la transmission du savoir de résidents/citoyens ancrés dans le présent et acteurs de leurs territoire à travers l'édition d'un livre intitulé « une fenêtre qui s'ouvre ».

Cet ouvrage a permis la mise en place d'ateliers animé par les résidents eux -même auprès d'autres public (école, collèges, résidences, clsh...) et véhicule des valeurs du vivre ensemble.



Lecture des mots des résidents par Michel Suzzarini, de l'association « Histoire d'écrire »

Première page du livre co-écrit par les résidents, avec l'aide de Michel Suzzarini, « Une fenêtre qui s'ouvre », qui expriment comment ils vivent leur présent, ce qu'ils ont envie de transmettre





Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

2A rue de la Mer 29710 POULDREUZIC

info@cchpb.com

www.cchpb.bzh